

**Calendrier des stages programmés à l'ISST
à la demande de la FO, au cours du 2nd semestre 2023**

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 37 : Du lundi 11 au vendredi 15 septembre	5 jours	Rémunération	Karen Gournay	Philippe Légié et Nicole Maggi- Germain
Semaine 40 : Du lundi 2 au Vendredi 6 octobre	5 jours	CSE	Karen Gournay	Joseph Morin et Jean-Michel Denis
Semaine 41 : Du lundi 9 au Vendredi 13 octobre	5 jours	Formation professionnelle continue	Michel Beaugas	Nicole Maggi- Germain
Semaine 43 : Du lundi 23 au Vendredi 27 octobre	5 jours	International	Brasnislav Rugani	Arnaud Casado et Antonella Corsani
Semaine 47: Du lundi 20 au Vendredi 24 novembre	5 jours	Afip Thématique non-définie	Patricia Drevon	Christophe Vigneau et Nicole Maggi- Germain
Semaine 50 : Du lundi 11 au Vendredi 15 décembre	5 jours	Sciences de l'éducation-Se crédibiliser	Rachèle Barrion	Anne Muller

Informations générales

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation

Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-La-Reine – Tél. : +33(0)1 79 41 90 00 –

www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst

d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. Contacts utiles

Directeur : Jean-Michel Denis, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : François Nurit, francois.nurit@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Agnès Placide, stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : antonella.corsani@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Arnaud Casado : casadoarnaud@gmail.com

Philippe Lége : philippe.lege@u-picardie.fr

Joseph Morin : josephantoine.morin@gmail.com

Nicole Maggi-Germain: Nicole.maggi-germain@univ-paris1.fr

Jean-Michel Denis : jean-michel.denis@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr